

## Pour qui ?

Tout acteur économique (en ce compris SRL, ASBL, indépendants, etc.), ou partenariat d'acteurs économiques basé en Région de Bruxelles-Capitale, qui développe des activités de soutien à l'entrepreneuriat des femmes.

## Pour quels projets ?

L'appel à projets vise à soutenir des projets qui s'inscrivent dans l'une des **deux mesures** suivantes :

- *Mesure 1 : Des programmes d'accompagnement des candidates entrepreneuses et des entrepreneuses, notamment de la phase d'idéation jusqu'à l'accélération.*
- *Mesure 2 : Des programmes, activités et événements de mentorat, d'entraide ou de coaching, notamment portés par des réseaux d'entrepreneuses.*

L'objectif transversal de cet appel à projets est de soutenir l'entrepreneuriat des femmes.

## Pour recevoir quoi ?

- Un **soutien financier** spécifique de la Région, pendant 18 mois
  - **40.000 €** pour les projets réalisés par une seule structure sur la mesure 1 et/ou 2
  - **100.000 €** pour les projets réalisés en partenariat, à condition qu'ils couvrent de manière convaincante les mesures 1 et 2 et que le montant du subside soit réparti entre les partenaires
- Une **mise à l'honneur** de la réussite de votre projet

## Critères de sélection

Les projets seront jugés selon **quatre critères** de sélection :

1. Opportunité : adéquation avec l'approche genre et l'approche diversité (accessibilité et inclusivité ou intersectionnalité)
2. Pertinence : complémentarité avec l'offre existante en Région Bruxelloise
3. Qualité : méthodologie et faisabilité
4. Impact : résultats et suivi-évaluation

S'agissant d'un **concours**, les projets qui répondent le mieux aux critères de sélection ci-dessus seront sélectionnés, et ce dans la limite du budget disponible.

Ces critères seront examinés et évalués par un comité d'avis pluridisciplinaire.

## Comment répondre à l'appel à projets

**Lancement** de l'appel à projets : **21 mai 2024**

Suivez les étapes suivantes :

### **Etape 1: Consultez le règlement**

- [Règlement](#)

## Etape 2 : Téléchargez et complétez le dossier de candidature

Celui-ci comprend:

- [Le formulaire de candidature](#)
- En cas de projet en partenariat : [L'annexe « Partenaire »](#)
- [L'annexe « Tableaux pour les projets candidats »](#)
- Pour les individus exerçant leur activité dans une coopérative d'activités ou d'emploi en RBC, la preuve d'inscription au sein de cette structure en tant qu'entrepreneur salarié ;
- Pour les porteurs de projet pour lesquels ces documents ne sont pas publics (ie. publiés à la BCE) :
  - Une copie des statuts des porteurs de projets qui introduisent une demande de subside
  - les derniers comptes et bilans des porteurs de projets qui introduisent une demande de subside
  - Pour les indépendants en personne physique : compte d'exploitation des deux derniers exercices clôturés (documents officiels fournis par votre comptable)
  - Si vous n'avez pas de numéro d'entreprise (uniquement pour individus en coopérative d'activités / d'emploi) : le détail des rentrées financières liées à l'activité professionnelle du candidat pour les 2 dernières années si existantes.
- Le rapport d'activités le plus récent (s'il existe)
- L'attestation bancaire émanant de votre institution bancaire pour le numéro de compte repris dans le présent formulaire
- Joignez également toutes les autres annexes utiles
- Si vous êtes lauréat, voici la [notice RGDP](#) pour vos clients

## Etape 3 : Envoyez le dossier de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer par e-mail à [projeteconomie@sprb.brussels](mailto:projeteconomie@sprb.brussels), au plus tard pour **le 30 juin 2024**.

## Lauréats de cet appel à projets en 2023

Dans cette liste, vous découvrirez quelles organisations ont convaincu le jury lors de la précédente édition de cet appel à projets, avec quel projet, et également quel soutien financier elles ont reçu pour le réaliser !

[Découvrez la liste des lauréats de l'édition 2023](#)

## Réglementation

- [Articles 92 à 95 de l'Ordonnance organique du 23 février 2006 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle](#)